PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBERATION N° B_2025_63 ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES SIEM

Date de la convocation 16/09/25

Le 23 septembre 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	Х				
PLAZANET Mélanie	Х				
SERRE Françoise		MH MICHON			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	Х	(S)			
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN		,	
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte					
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	11	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	Х				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	Х				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	Х				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	Х				
87	LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE			
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



REÇU LE

29 SEP. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)



CODE PROJET 1303 SIEM

Charte de Parc 2018-2033:

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 2 – Poursuivre l'identification des continuités écologiques

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur

Contrat de Parc 2023 - 2026

Fiche action n°1.1 Animation des SIEM

Fiche action n°1.2 La connaissance du patrimoine naturel au service de l'action

Le rapporteur, Catherine HORNEBECK, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 :

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant:

- La mesure 6 de la Charte de Parc 2018-2033 qui induit la réalisation de 44 notices de sites d'ici 2033 et le souhait du PNR ML de faciliter la réalisation des Atlas de la biodiversité communale
- le recrutement d'un stagiaire en 2023 pour réaliser un atlas cartographique des SIEM sur le principe des Atlas de la biodiversité communale qui n'a pu aboutir en raison d'un arrêt maladie de la stagiaire après 1,5 mois.

Contexte:

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) a défini dans sa Charte de Parc 44 sites d'intérêts écologiques majeurs (SIEM). Ces sites sont étudiés au cas par cas et il est prévu par la Charte de Parc que pour chacun des sites une notice de gestion soit rédigée. Ces notices permettent de faire un état des lieux des patrimoines naturels, culturels et paysagers sur et à proximité du site. Ces notices seront à destination des élus locaux afin de les aider dans l'accompagnement à la gestion de projet sur le zonage des SIEM mais aussi disponibles auprès du grand public. Ces notices, dont 5 sont rédigées à ce jour, n'ont pas pour rôle de décrire précisément la gestion qui doit se tenir mais de délivrer des préconisations adaptées au contexte local de chaque SIEM.

Du reste, le format des notices actuelles est peu adapté aux publics visés, difficiles à mettre à jour, et ne rencontre pas le succès escompté malgré des animations dédiées.

L'essor des Atlas de la Biodiversité Communale mis en œuvre à Gentioux, Faux la Montagne, la Villedieu, Saint Martin Château pour ce qui concerne le Parc, conduit à réviser le format des notices de SIEM en adéquation avec les Atlas communaux : plus pédagogiques, plus simples à mettre à jour, facilement

exploitables par thématiques (biodiversité, paysages, habitats naturels, randonnées, ...). Les atlas cartographiques de SIEM permettront par ailleurs de valoriser des sources d'informations très diverses sur un seul document avec des croisements d'informations issues du SRADDET, des PLUi, du plan de Parc, de rando Millevaches, (...) en valorisant les enjeux spécifiques aux SIEM (forêts anciennes, zones humides, landes sèches, ...).

Les SIEM représentent un peu plus de 20 000 ha, soit 6% de la surface du PNR ML. Pour permettre une retranscription cartographique des éléments précités, il convient de réaliser plusieurs cartes par SIEM, pour un total prévu d'environ 250 cartes.

Le travail avait été initié en 2023 grâce au travail d'une stagiaire, Laura Begon qui n'a malheureusement pas pu terminer sa mission pour raison de santé. Le projet a donc avorté faute de moyens temporels en interne.

Description du projet :

Afin d'accélérer la réalisation des cartes et répondre des objectifs fixés par la Charte de Parc, il est proposé de faire appel à un prestataire pour la réalisation d'un atlas cartographique. Le recueil de cartes portera sur les 44 SIEM et les continuités écologiques identifiées entre les SIEM.

La trame cartographique sera identique à tous les SIEM mais renseignée de façon très inégale entre les SIEM faute d'homogénéité d'informations : en effet, les investigations de terrain sont étroitement liées aux programmes, leurs périmètres géographiques, et leurs financements.

Les années 2026 à 2030 devront être consacrées à combler les lacunes pour incrémenter les atlas. Le prestataire retenu devra récupérer le travail conduit par Laura Bégon en 2023 et devra le terminer d'ici la fin de l'année 2025. Il présentera un ensemble de cartes pour les sites et préparera les éléments afin de réaliser une carte numérique interactive qui viendra compléter des ressources comme l'observatoire photographique du paysage ou l'atlas de la biodiversité (Géonature) du Pnr.

Le plan de financement prévisionnel de l'actions est le suivant :

Le montant de la prestation s'élèvera au maximum à 6 810 €, correspondant à une ligne budgétaire du contrat de Parc 2024 non entièrement consommée dédiée aux SIEM.

Dépense		Recettes			
		Financeurs	Taux	Euros	
		DREAL	56,3%	3 829 €	
Prestation cartographique	6810€	Région NA contrat de Parc 2024	33,3%	2 270 €	
		Autofinancement PNR	10,4%	711 €	
Total	6 810 €		100%	6 810 €	

Proposition:

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le projet de prestation pour la réalisation d'un atlas cartographique des SIEM incluant la création d'une carte interactive;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération;
- d'autoriser le Président à :
- solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable;
- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ; RECULE

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants;
- prendre toute décision concernant cette opération;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Au vu des visas et considérants, Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- de valider le projet de prestation pour la réalisation d'un atlas cartographique des SIEM incluant la création d'une carte interactive;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser le Président à :
- solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants;
- prendre toute décision concernant cette opération;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24			14	19		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus Pour Extrait certifié conforme Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 23.09.25 Et qu'elle a été affichée le 23.09.25

REÇUL

29 SEP. 2025

OUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)